

THE PENSIONS SYSTEM IN ITALY: A CONTINUOUS REFORM*



RÉSUMÉ

La réforme du régime des retraites de 2011 poursuit les réformes entamées dans les années 90, notamment sur le plan du calcul des pensions. Elle introduit toutefois pour l'accès à la retraite un paramètre essentiel qui est celui de l'espérance de vie. Cette volonté d'harmoniser et de rationaliser le régime des retraites s'est cependant heurté par la suite à l'introduction de nombreuses dérogations. L'article met l'accent sur les critères hétérogènes à la base de ces dérogations et s'interroge de manière critique sur le paramètre de l'espérance de vie, en se demandant si celui-ci ne recèle pas des inégalités entre les travailleurs.

Mots Clés : Italie, Retraite, Vieillesse, Sécurité sociale.

ABSTRACT

The retirement rules reform of 2011 continues the reforms effort started in the 1990s, particularly in the pension calculation. It also introduces an essential parameter for access to retirement, that of life expectancy. The determination to harmonize and rationalize the pension system was however subsequently prevented by the introduction of numerous exemptions. The essay emphasizes the heterogeneous criteria underlying these derogations and critically questions the parameter of life expectancy, wondering if it produces inequalities between workers.

Keywords : Italy, Pension, Old Age, Social Security.

* Contribution prepared in connection with the research activity of the *Invecchiamento della popolazione e passaggi generazionali group*, conducted as part of the University of Verona Department of Legal Sciences Excellence Project, « Cambiamenti e Tecnologie ».